



# ARRET DE TRAVAIL ACCIDENT DU TRAVAIL

Par **cadox**, le **13/11/2020** à **06:26**

Bonjour

Mon mari a fait un infarctus a son travail

Declaration accident du travail faites par l employeur

Samu, hospitalisation et operation chirurgicale (triple pontage)

A sa sortie d hopital le medecin de l hopital refuse de faire son arret de travail en accident du travail declarant que sa pathologie n est pas du à un accident du travail et qu il etabli un simple arret de travail

Que faire

Merci

Par **P.M.**, le **13/11/2020** à **08:42**

Bonjour,

Ce sujet devrait être transféré en Droit du Travail...

C'est la CPAM qui décide de la prise en charge en accident du travail avec les voies de recours prévues...

Un évènement survenu sur le lieu de travail n'est pas systématiquement considéré comme un accident de travail...